Cinquante cinquième année. - N ° 232 A Lundi 29 et mardi 30 novembre 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2413

45 – LOIRET

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLÉANS

Ventes et cessions

330 176 710 RCS Orléans.
MEDIBIOLAB.
Forme : Société d'exercice libéral par actions simplifiée.
Capital : 5427270.00 EUR.
Adresse : 5, boulevard du Chinchon, 45200 Montargis.
Précédent propriétaire : 340 051 713 RCS Sens. **BIO +.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet d'apport partiel d'actif. Société bénéficiaire : MEDIBIOLAB Forme : Société d'exercice libéral par actions simplifiée Adresse du siège : 5 boulevard du Chinchon 45200 Montargis Capital : 5427270.00 EUR Numéro unique d'identification : 330176710 Lieu d'immatriculation : Orléans. Société apporteuse : BIO + Forme : Société d'exercice libéral par actions simplifiée Adresse du siège : 1B rue Thénard 89100 Sens Capital : 1034137.90 EUR Numéro unique d'identification : 340051713 Lieu d'immatriculation : Sens. 1- Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 3872210.55 EUR - passif de 846964.69 EUR. Evaluation de l'actif et du passif de la branche d'activité de la société apporteuse dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue : - L'actif total apporté s'élève à : 3.872.210,55 € - Le total du passif pris en charge s'établit à :846.964,69 € - L'actif net apporté est donc de : 3.025.245,86 € - 2- Montant de l'augmentation de capital : la société bénéficiaire augmentera son capital social d'une somme de 256.050 euros au moyen de la création de 2.845 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 90 euros chacune, qui porteront jouissance à la date de réalisation fixée provisoirement au 31 décembre 2021, en rémunération de l'apport de la société apporteuse. 3. Montant prévu de la prime d'apport : la différence entre la valeur des biens apportés et l'augmentation du capital de la société bénéficiaire, soit une prime d'apport de 2.769.195,86 euros, sera inscrite à un compte « prime d'apport ». 4. Date d'effet comptable et fiscal : 1er janvier 2021. 3- Montant de la prime d'apport : 2769195.86 EUR. Date du projet commun de fusion : 08.11.2021. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société MEDIBIOLAB : 26.11.2021 (au greffe du tribunal de commerce de Orléans). Pour la société BIO + : 26.11.2021 (au greffe du tribunal de commerce de sens)..